



Communiqué Presse du Comité de groupe FLO

Les élus du Comité de Groupe FLO (avec les Marques de restaurants telles que Hippopotamus, Tablapizza, Bistro Romain, Taverne de Maître Kanter, des Brasseries telles La Coupole, Bofinger, Terminus Nord, Bœuf sur le Toit, Vaudeville, Brasserie Balzar ..., des Concessions sur Disney, le CNIT et le Jardin des Plantes) ont appris par la presse (communiqué du Groupe FLO du 22 novembre 2016) la mise sous mandat Ad Hoc de la société. Il s'agit de la troisième procédure de mandat Ad Hoc visant à une renégociation de l'endettement du groupe dans un contexte de la restauration difficile. Cette situation a clairement provoqué une inquiétude générale des salariés.

Il nous faut rappeler que le Groupe FLO est constitué de 4 600 salariés et de plus de 300 restaurants toutes enseignes confondues.

Les élus veulent être vigilants et veiller à ce que les intérêts des salariés soient pris en compte.

Les élus ont sollicité auprès de la direction une réunion extraordinaire du comité de Groupe pour obtenir des explications sur les raisons de cette procédure. La réunion s'est tenue le 26 janvier 2017. Devant le mutisme de la direction, le comité de groupe de FLO a décidé de procéder à la désignation d'un cabinet d'expertise comptable pour les assister sur l'examen de la situation économique et sociale et d'un cabinet d'avocats pour analyser la régularité de cette procédure.

Le comité de Groupe a obtenu un rendez-vous auprès du ministère du travail, de l'emploi et du Dialogue social afin de relayer les inquiétudes des salariés du groupe et d'exposer sa situation financière. Les représentants du ministère ont apporté leurs soutiens aux élus et indiqué qu'ils recevraient la direction dans les prochains jours.

Malgré les nombreuses demandes d'informations restées sans réponses, les élus du comité de Groupe ont été contraints, à l'unanimité, de saisir le Tribunal de Grande Instance pour obtenir la production d'informations sur le mandat Ad Hoc, faire juger que son caractère confidentiel n'est pas opposable au Comité et à son expert, et obtenir, enfin, une information complète et loyale sur la situation du groupe et notamment sur le projet de cession de tout ou partie de ce dernier, projet à propos duquel les élus ne disposent que d'informations très incomplètes. L'audience est prévue le 8 mars 2017 devant le Tribunal de Grande Instance de NANTERRE.

Les élus du comité de Groupe sont déterminés à sauvegarder les intérêts des salariés.

Contacts des représentants du Comité de Groupe :

Christophe BERNARD : 06 99 03 84 18

Marc BARRE : 06 14 98 36 26

Paris le 17 Février 2017